

L'Etat reconnaît le rôle essentiel des aumôneries

tdg.ch/geneve/actu-genevoise/etat-reconnait-role-essentiel-aumoneries/story/23154913



L'aumônerie œcuménique de Champ-Dollon reçoit plus de 2000 visites par an. Image: Pascal Frautschi

Le Conseil d'Etat a présenté mercredi son projet de loi sur la laïcité, qui vise notamment à préciser les relations entre l'Etat et les communautés religieuses (notre édition d'hier). Les aumôneries – qui offrent des offices religieux, d'accompagnement en fin de vie, de visite des malades et prisonniers – sont directement concernées: elles ont besoin d'un soutien financier de l'Etat. Celui-ci a toujours refusé d'entrer en matière au nom du respect de la laïcité.

Pouvoir bénéficier d'une assistance spirituelle lorsqu'on est détenu ou patient est un droit constitutionnel. Ce sont pourtant les communautés religieuses qui assument cette responsabilité à la place de l'Etat, et à leurs frais: 1,6 million de francs par an pour l'**Eglise catholique**, 1,15 million pour l'Eglise protestante (EPG) (sur un budget de 12 millions). Les Eglises ont finalement été entendues: le gouvernement est entré en matière dans son projet de loi.

Une utilité reconnue

On ne mesure pas toujours l'étendue de la présence des aumôneries. Camille Gonzales, historienne au Centre intercantonal d'information sur les croyances, a dressé l'an passé un inventaire des relations entre l'Etat et les communautés religieuses, détaillant notamment la présence des aumôneries dans les structures paraétatiques. Les Hôpitaux universitaires (HUG) accueillent par exemple des aumôneries catholiques et protestantes depuis plus de soixante ans. Les communautés grecque-orthodoxe, israélite et musulmane sont aussi présentes. Leurs services sont considérés comme un «appui pour le mieux-être du patient qui le demande». Les HUG y trouvent aussi leur compte, «les aumôniers collaborent avec les soignants, ils apportent un appui précieux, notamment pour procéder aux rituels liés à la mort», explique le service de communication. Un montant leur est alloué, exclusivement financé par des dons privés. Des conventions ont été signées pour rappeler l'interdiction de tout prosélytisme et l'exigence

pour l'aumônier de suivre une formation spécifique.

Les aumôneries sont aussi présentes dans le milieu carcéral. Celle, œcuménique, de Champ-Dollon reçoit plus de 2000 visites par an. Les aumôniers sont agréés par le Département de la sécurité (DSE) et une enquête sur la personne est systématiquement effectuée. «Les courants manifestement prosélytes sont rejetés», précise le DSE. L'institution constate l'action positive des aumôniers. «Certaines personnes entretenant des liens avec eux supportent mieux l'incarcération, ce qui contribue à un apaisement général.»

Il existe également une aumônerie œcuménique pour les requérants d'asile à l'aéroport, active aussi dans les établissements de détention administrative. Enfin, les aumôniers sont présents à l'Université et dans les EMS.

Pas seuls à porter ce poids

Dans son projet de loi, le Conseil d'Etat admet que ces assistances spirituelles sont souvent réalisées avec «des moyens dérisoires» et reconnaît leur utilité. Il évoque la possibilité «d'un soutien non monétaire pour des tâches non culturelles» et l'éventualité d'une aide financière pour les aumôneries interreligieuses. «C'est positif, nous sommes heureux que nos activités d'utilité publique en termes de cohésion soient reconnues», réagit Guylaine Antille, porte-parole de l'Eglise catholique. Emmanuel Fuchs, président de l'EPG, abonde. C'est que la pérennité et la qualité de ce service sont menacées. «Il y a un droit à l'assistance spirituel, pointe Emmanuel Fuchs. C'est certes le cœur de notre mission. Mais est-ce juste que ce poids repose uniquement sur nos épaules? Surtout dans notre situation financière actuelle, qui nous oblige à faire des choix pour dégager des forces et innover. L'Etat construit une nouvelle prison et des structures pour les personnes âgées... Mais nous n'arrivons plus à suivre. La loi permet désormais d'envisager des solutions!» (TDG)

(Créé: 06.11.2015, 09h08)